

Plessisville, mercredi le 6 janvier 2010

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

**Objet : Rectifications de la MRC de L'Érable - projet de Parc éolien de
L'Érable**

Madame Boutin,

Nous vous transmettons, par la présente, les rectifications de la MRC de L'Érable à certains faits énoncés dans différents mémoires relativement au projet de Parc éolien de L'Érable. Un second document suivra sous peu.

Nous vous serions reconnaissants de confirmer la réception du document.

Espérant le tout conforme, et en vous remerciant de votre généreuse collaboration, veuillez agréer, Madame Boutin, l'expression de mes respectueuses salutations.



Carl Plante, aménagiste
MRC de L'Érable

DOCUMENT DE RECTIFICATIONS
FAISANT SUITE À LA DEUXIÈME PHASE DE CONSULTATION
DU PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

**DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**PLESSISVILLE,
JANVIER 2010**

Municipalité Régionale de Comté (MRC) de L'Érable
**1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300,
Plessisville, Qc
G6L 3S7
tél. : (819) 362-2333
télé. : (819) 362-9150
info@mrc-erable.qc.ca**



Le présent document vise à corriger certains propos et/ou écrits énoncés durant la deuxième phase de consultation de décembre 2009 tenue par le BAPE concernant le projet de Parc éolien de L'Érable du promoteur Éoliennes de L'Érable.

Il ne s'agit pas d'un document issu d'un inventaire exhaustif de tous les mémoires déposés au BAPE mais bien d'un échantillonnage de rectificatifs qui traite des principaux sujets dont la MRC fut interpellée.

À la suite de la lecture de ces rectifications et du contenu du mémoire de la MRC et de celui du Comité de suivi, la MRC invite la Commission à lui adresser toute question supplémentaire relative à ces rectifications ou tout autre élément soulevé durant le processus de consultation des présentes audiences.

Il est à noter qu'un second document rectificatif sera acheminé à court terme à la Commission afin de finaliser les rectificatifs à apporter.

Rectifications de la MRC de L'Érable

1. Mémoire de la municipalité d'Irlande (DM10, p. 4 et 5)

De l'avis de la MRC de L'Érable, il est faux de prétendre que le projet éolien « compromet de façon irrémédiable tout schéma de couverture de risque, incapacitant par le fait même notre devoir municipal d'agir en situation d'urgence ». En effet, le schéma de couverture de risque prévoit des scénarios, des protocoles et des façons d'agir en certaines circonstances advenant un événement nécessitant l'intervention du Service régional incendie de L'Érable. Ainsi, le schéma sera probablement modifié afin de tenir compte de procédures particulières à mettre en place advenant un incident lié au parc éolien, mais ce parc ne peut avoir pour effet d' « invalider » le contenu du schéma.

Concernant l'occupation du territoire (p.5) : le projet est soumis à la CPTAQ afin d'obtenir une autorisation pour des fins autres que l'agriculture, et non pour des fins d'exclusion de la zone agricole, ou pour des fins de « dérogation ». Par ailleurs, la CPTAQ n'a pas l'autorité morale et légale en matière d'aménagement du territoire, puisqu'elle ne base ses décisions et ordonnances qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et non la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Concernant « l'inacceptabilité » sociale (p. 5 et 6) : la municipalité d'Irlande insinue des « contrats nébuleux » en impliquant « la table des maires de la MRC de L'Érable ». Bien sûr la MRC ne s'oppose pas à ce que le MAMROT vérifie les agissements de la MRC mais en contrepartie, elle tient à préciser que de l'impliquer dans un tel débat est fallacieux et vise essentiellement à discréditer les agissements du milieu municipal et l'éthique des élus à l'égard de ce projet, ce qui est tout aussi déplorable que ce que la municipalité dénonce.

2. Mémoire d'Yves Charlebois (DM58, p. 2 et 4 à 6)

La MRC tient à rectifier les affirmations de M. Charlebois au sujet de la rencontre de 2005 (p.2) : M. Bouchard de la Coop Fédérée a effectivement parlé de la question de l'éolien communautaire, mais là n'était pas l'enjeu et le but de la séance d'information et de consultation. Elle visait à informer les citoyens sur ce qu'était une éolienne et un parc éolien à partir de l'exemple du Danemark (présentation de M. Bouchard) et d'informer et consulter les citoyens sur la question de l'encadrement légal des éoliennes (RCI) par M. Carl Plante de la MRC. En pièce jointe au présent document de rectification, vous trouverez une circulaire adressée à la population afin de solliciter sa participation à la rencontre.

Concernant l'investissement de la communauté dans le projet ou un projet communautaire (p.3) : entre 2005 et 2008, comme M. Charlebois l'affirme, la MRC et/ou les municipalités ont effectivement envisagé la possibilité soit d'investir dans le projet, soit de favoriser la réalisation d'un projet communautaire. L'objectif étant de maximiser les retombées en région. Pour diverses et nombreuses raisons, elles se sont rendues compte que ces possibilités étaient limitées, ce qu'a confirmé l'échec de tous les projets communautaires à ce jour au Québec. Les résultats de l'appel d'offres du 2 000 MW en témoignent également. Toutefois, là où les propos doivent

être rectifiés, c'est dans le fait qu'il n'y a pas eu d'information à la population (les nombreux articles dans les journaux locaux et régionaux en témoignent, y compris ceux que M. Charlebois cite). Autre rectification (toujours à la page 3) : en septembre 2007, il n'y a pas eu de consultation justement parce qu'il n'y avait pas matière à consultation : comme M. Charlebois le mentionne, le projet d'investissement a été abandonné. Comme l'article le mentionne, la MRC ne s'était pas engagée sans avoir l'aval de ses municipalités, ce qui aurait inévitablement conduit à une consultation publique.

Concernant la volonté de la MRC de s'impliquer dans un projet communautaire : cette question a été une option mais jamais l'unique option, contrairement à ce que M. Charlebois affirme au bas de la page 4 et au haut de la page 5 de son mémoire. En annexe au mémoire de la MRC, les quatre options soumises à la population en mai 2006 sont d'ailleurs fournies. La principale option retenue par les participants a donc mené en toute logique au début des négociations avec Geilectric / Eolectric. C'était ce que la très grande majorité des participants à l'assemblée du 30 mai 2006 souhaitaient, sans oublier l'option du projet communautaire ou de l'implication financière de la MRC dans le projet.

Concernant les propos sur M. Carl Plante (p.5) : on fait référence aux propos tenus lors de la soirée du 12 novembre 2009. Il est faux de mentionner que M. Plante a voulu « cacher » un projet communautaire (voir les transcriptions, lignes 5015 et suivantes). M. Plante a tenté de répondre à une question floue qui, manifestement, témoignait d'une compréhension erronée de l'entente de service signée à l'été 2009. M. Plante a même voulu en rajouter en posant la question au Président à savoir s'il avait adéquatement vulgarisé le contenu de l'entente (ligne 5165) ! Un peu plus loin dans le même paragraphe de son mémoire, M. Charlebois affirme que des dépenses sont occasionnées par le milieu concernant un projet communautaire : d'une part il n'y a aucun projet communautaire pour le moment mais oui, d'autre part, il y a deux tours de mesure de vent qui sont implantées par Enerfin, à ses frais, dans d'autres municipalités de la MRC. Si les données de vent sont concluantes, à ce moment on pourra traduire de manière vulgarisée et remettre les informations à la communauté pour qu'elle initie un projet pour son milieu mais au préalable la questionner à savoir si elle souhaite se prendre en main, puis travailler à élaborer et soumettre un projet communautaire, conformément aux dispositions de l'appel d'offres (c'est-à-dire avec la participation du privé obligatoirement). La MRC n'a engendré aucune dépense, tel qu'en fait foi ses procès-verbaux, et n'a pas l'intention d'en produire non plus.

3. Mémoire de Brigitte Richard et Jean Rivard (DM81, p. 15)

Il est erroné de mentionner que la MRC n'a pas consulté la population et n'a pas suivi la procédure légale (avis de motion, avis public, etc.) : elle a consulté la population le 12 septembre 2005 et non seulement elle a donné un avis de motion au début de l'été 2005, mais elle en a donné un second en octobre 2005 afin de produire un règlement complet, au fait de la question éolienne au Québec et ailleurs. Les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont par ailleurs été suivies (avis public etc.).

4. Mémoire de Denis Bazin (DM86) et propos de tenus à la fin de la séance du 15 décembre, lesquels visaient à rectifier d'autres propos issus de mémoire

Concernant le mémoire (page 2) : la MRC de L'Érable n'a jamais reçu de rapport du comité de citoyens. Il est également faux de prétendre que la MRC a fait « à sa tête », au contraire, en guise d'exemple, elle a peaufiné des normes incuses au RCI qui furent demandées lors de cette rencontre d'information / consultation du 12 septembre 2005. La MRC tient également à rectifier le fait que M. Bazin mentionne que le RCI fut élaboré pour des fins de projet communautaire.

En haut de page 3, il est faux de prétendre que la MRC a reçu le mandat de dire non aux éoliennes lors de la soirée du 12 septembre 2005. Dans ce même paragraphe, M. Bazin fait référence au document remis à la population le 30 mai 2006, lors de la soirée d'information et de consultation sur l'éolien, à laquelle participait M. Bazin. Ce document proposait 4 options pour la population, y compris celle de bloquer le projet. Nous avons d'ailleurs déposé ce document en annexe au mémoire de la MRC.

Concernant les propos tenus à la toute fin de la séance du 15 décembre (rectifications à la présentation des mémoires) : la MRC ne remet pas en doute la validité du document dont M. Bazin fait référence (nous présumons qu'il s'agit du document DC1 déposé à la Commission). Toutefois elle tient à nuancer les propos tenus par M. Bazin et le contenu dudit document.

Ce document est daté du 18 septembre 2005. Il suit donc d'une semaine la consultation publique organisée à Sainte-Sophie. Les conclusions à tirer de cette séance (ce que la MRC a retenu), c'est plutôt qu'il fallait encadrer l'implantation des éoliennes et autres infrastructures sans bloquer l'implantation de celles-ci sur le territoire, et de tenter de solutionner les questions de contenu des contrats et autres aspects techniques qui inquiétaient de nombreux citoyens. Il est vrai que des citoyens ont manifesté de l'intérêt envers le communautaire ou à tout le moins l'appropriation de la ressource par la communauté, ou l'implication du milieu dans le projet, mais sans en faire une question aussi déterminante qu'il est prétendu, du moins publiquement auprès de la MRC.

Notons que la MRC de L'Érable n'a jamais reçu copie de ce document, d'ailleurs elle n'est pas en copie conforme (voir DC1). Elle tient à préciser d'une part qu'une bonne partie de ce document n'entre pas en contradiction avec ce que la MRC affirme, et d'autre part on souligne que la majorité des préoccupations soulignées dans ce document (voir en bas de page 1) ont été corrigées ou bonifiées dans le sens des demandes du comité de citoyens. Par exemple, depuis la rédaction de ce document, des retombées pour les propriétaires avec options sont officiellement négociées, tout comme les retombées pour les propriétaires occupants sans options mais habitants dans le parc (fonds d'acceptabilité sociale), les ententes avec les municipalités concernant les bris de chemins sont également réglées, le RCI est en vigueur et il encadre la protection de zones plus sensibles, et il y aura des mesures à appliquer par le promoteur une fois le processus environnemental complété.

Seule la question de la propriété étrangère du projet ne peut être résolue. À la lecture de ces propositions, on peut noter que la MRC a agi selon les recommandations du comité de citoyens formulées dans ce document, sans pourtant avoir reçu copie ledit document.

5. **Mémoire de Lucie Croteau (DM99, p. 2 et 3)**

La MRC n'a pas pris pour acquis que tous seraient favorables au projet bien au contraire, comme mentionné au bas de la page 2 du mémoire, car ce n'est qu'en juillet 2009 qu'elle a choisi d'appuyer le projet officiellement. Auparavant, seul un appui conditionnel au projet avait été signifié (août 2007) : le projet devait considérer les aspects sociaux, environnementaux et économiques pour être approuvé. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'avis public concernant le comité de suivi car ce comité était déjà constitué par entente signée en 2007 et également car les membres ont choisi de débiter leurs activités en élargissant la table pour y intégrer le CIRPÉE qui, aux yeux des membres, représentaient le mieux les intérêts de la population ayant des opinions critiques sur le projet.

Concernant la fourniture d'informations (p.3) : la MRC a fourni des cartes très détaillées des emplacements des éoliennes à ceux qui en manifestaient la demande, dont les membres du CIRPÉE à la fin de l'hiver 2009.

Le service de géomatique de la MRC a notamment fourni des impressions grands formats (+ ou - 2 pieds par 3 pieds) des emplacements projetés des éoliennes avec comme fonds de carte une orthophoto infrarouge récente à haute résolution, où on voit clairement tous les bâtiments. Ces documents sont de haute qualité et nous pouvons prétendre que même le promoteur n'était pas en mesure de produire une cartographie de cette qualité. À chaque fois que l'information publique en provenance d'Éoliennes de L'Érable est acheminée à la MRC, nous nous faisons un devoir de la transmettre lorsque nous avons de nouvelles demandes du public.

Toute l'information publique a donc été fournie dans les meilleurs délais possibles, notamment sous forme cartographique. La transmission d'information de qualité par la MRC et son dévouement à répondre aux préoccupations et interrogations de la population ont également été reconnus par plusieurs opposants au projet, les transcriptions en faisant foi.

6. **Mémoire du centre de ski de fond « la clé des bois » de Saint-Ferdinand (DM138, p. 3)**

« Considérant que les activités de plusieurs membres de l'administration du Centre ont eu plusieurs conséquences fâcheuses; les propriétaires terriens signataires de contrats ont interdit l'accès à leur propriétés amputant ainsi des deux tiers le réseau de sentiers. De plus le Centre a été chassé de sa base opérationnelle située dans l'ancien village de Vianney. »

La MRC tient à préciser cette affirmation, vu la participation de son chargé de projet, Nicolas Talbot, à la résolution des problèmes du club de ski de fond.

Suite à une rencontre entre le comité de suivi et les propriétaires, ces derniers ont indiqué qu'ils avaient retiré le droit d'accès au club de ski de fond principalement en raison du retrait du manque de respect des administrateurs du club de ski de fond pour le retrait des balises et des équipements sur le terrain tel le refuge (tente prospecteur). De plus, la base opérationnelle était située dans une grange appartenant à monsieur Onil Breton. Étant donné l'état général du bâtiment, celui-ci n'était malheureusement plus assurable. C'est donc pour des raisons de sécurité que

le propriétaire a demandé aux administrateurs de trouver un autre emplacement pour entreposer leurs équipements mécaniques.

Vous trouverez en annexe les correspondances envoyées par le comité de suivi aux administrateurs du club de ski de fond.

7. Mémoire de Jean-François Gratton (DM142, p. 6 du fichier pdf, document non paginé)

On y fait mention des normes à respecter au règlement de contrôle intérimaire no 270, normes qui ne seraient pas respectées dans le secteur du rang 5 : la MRC de L'Érable vérifiera chaque disposition de son règlement lorsque la demande officielle de permis de construction sera produite et soumise. S'il y a un aspect du projet qui n'est pas conforme, le promoteur sera dans l'obligation de modifier son projet. Les écrits de M. Gratton tendent à démontrer le contraire. Nous rappelons qu'il n'y a pas de mécanisme de dérogation dans un RCI. Nous tenons également à spécifier que le RCI interdit d'aménager des chemins d'accès dans les érablières, et non dans les chemins publics existants.

Concernant les distances des habitations (p. 11 du fichier pdf, document non paginé) : M. Gratton mentionne que le RCI permet les éoliennes à 150 mètres d'une habitation : il s'agit d'une erreur d'interprétation. Le principe applicable est en effet la réciprocité partielle. Une éolienne doit être implantée plus loin d'une habitation qu'une habitation d'une éolienne. L'objectif de la réciprocité partielle est de limiter le plus possible l'espace non disponible sur une propriété pour implanter une construction. Finalement, il y aurait lieu de préciser que la mesure dont M. Gratton mentionne s'applique pour les chalets, et non pour les résidences permanentes.

8. Mémoire de Nadine Trudeau (DM143)

À la page 16 du fichier (mémoire non paginé), mme Trudeau mentionne que les seuls attraits naturels et esthétiques du territoire visé se retrouvent aux abords du lac William. Il y aurait lieu de préciser que le document du promoteur réfère ici au contenu du schéma d'aménagement de la MRC (première génération), et que d'autres éléments peuvent être identifiés ailleurs, comme l'hibernacle à chauve-souris, pour ne nommer que celui-ci.

Concernant les entrepreneurs invités à soumissionner (p. 21 du fichier pdf, mémoire non paginé) : il est faux de prétendre qu'il y a discrimination entre entrepreneurs pour et contre le projet. Lors de la soirée d'information réalisée par le CLD de la MRC de L'Érable le 8 octobre 2009, l'ensemble des intervenants des secteurs touchés par les retombées économiques du projet ont reçu une invitation, dans la mesure où leur lieu d'affaire est bel et bien la MRC de L'Érable bien sûr. D'ailleurs, plusieurs gens d'affaires qui s'opposent au projet étaient présents lors de cette soirée d'information, dont certains sont membres du RDDA.

9. Mémoire de Micheline Frenette et Guy Boisvert (DM165, p. 3)

« Des représentants de la MRC et notre maire ont profités d'une belle visite au Brésil. De ce voyage, aucun compte-rendu public afin nous convaincre du bien-fondé de leurs actions. Est-ce une autre bourde dans le fameux plan de communication? »

La MRC a fait paraître le 30 septembre 2009 deux pages d'information dans le journal L'Avenir de L'Érable afin de renseigner la population sur le dossier éolien. On y retrouvait le mot du préfet, de l'information sur les démarches d'information et de consultation réalisées par la MRC, le rôle et la composition du comité de suivi et, finalement, un compte-rendu de la visite du parc éolien d'Osorio au Brésil.

Vous trouverez en annexe les deux pages d'information que l'on retrouvait à l'intérieur du journal L'Avenir de L'Érable.

10. Mémoire de Pierre Caluori (DM171, p. 3)

« Autant de questions sans réponse puisqu'il me disait que les plans n'étaient pas encore finalisés. Par contre, lors de la dernière rencontre à mon domicile ou 2 personnes de la MRC étaient témoins, ce dernier me répondit que si j'avais accepté de signer un autre document concernant le chemin du voisin, il aurait répondu à toutes mes questions. Voilà la façon de procéder de ce vendeur itinérant. »

Lors de la rencontre du 1^{er} septembre 2009 au domicile de monsieur Caluori, les représentants de la MRC présents étaient Carl Plante, aménagiste, et Nicolas Talbot, coordonnateur pour le projet éolien. En aucun temps les représentants de la MRC ont eu connaissance que monsieur Jean-Yelle aurait mentionné à monsieur Caluori que s'il avait accepté de signer un autre document concernant le chemin du voisin, il aurait répondu à toutes ses questions.

11. Mémoire de la Famille Acero (DM181, p. 5)

La MRC tient à rectifier le fait que oui, plusieurs représentants du Comité de suivi, dont des élus, se sont rendus au Brésil, à l'extrême sud du pays, non loin de la frontière avec l'Uruguay, soit à quelques dizaines de kilomètres de Porto Alegre, pour un séjour de 2 jours (plus environ 4 jours d'aéroports). Nous tenons à rectifier le fait que nous n'avons pas fourni le rapport de visite parce que d'une part la MRC a rendu public un résumé de sa visite (voir point no 9 ci-haut) et d'autre part personne n'en a fait la demande. Vous trouverez ledit rapport joint au présent document de rectifications.

En outre, il est faux de prétendre que ce sont les citoyens qui ont payé les dépenses de cette visite puisqu'une partie des dépenses a été assumée par l'entente de services signée plus tôt en 2009 (elle vise justement à combler les dépenses occasionnées par la MRC dans le dossier éolien, et cette entente de services est payée par le promoteur). Une autre partie des dépenses a été assumée directement par les participants à cette visite, et certaines autres ont été assumées par le promoteur (la traductrice, par exemple).

Notons en terminant qu'il y avait également une place pour le CIRPÉE pour cette visite au Brésil, avant que ce comité soit dissout.

12. Mémoire de Michel Vachon (DM191, p. 4 et suivantes)

Les informations relatives aux consultations et informations menées ou non par la MRC sont en bonne partie erronées. Aussi la MRC et ses élus ont organisé ou participé à de nombreuses rencontres dont :

- Le 12 septembre 2005, la MRC a tenu avec le comité de citoyen une première séance publique d'information et de consultation à Sainte-Sophie, à laquelle une centaine de personnes ont participé ;
- Le 30 mai 2006, au cours d'une séance publique à laquelle M. Jean-Louis Chaumel était invité à renseigner les participants sur la question éolienne, la MRC a consulté la population sur les différentes options possibles pour la réalisation d'un projet de parc éolien, soit :
 - 1) Laisser le promoteur développer le projet sans que la MRC n'intervienne
 - 2) Négocier avec le promoteur pour obtenir un maximum de redevances ou de retombées
 - 3) Pousser pour le développement d'un projet communautaire
 - 4) Bloquer le promoteur dans le développement du projet

Les participants à la séance du 30 mai ont choisi l'option 2, qui est de faire en sorte de négocier avec le promoteur afin d'optimiser les redevances et les retombées pour la région, jumelé au fait de favoriser la réalisation d'un projet communautaire ;

- Le 27 juin 2007, lors d'un événement de consultation du public de type « portes ouvertes », le promoteur a présenté la version du projet actuel qui comptait alors 65 éoliennes ;
- Le 11 décembre 2008, la Société Enerfin a tenu une séance d'information sur le « Projet de parc éolien de L'Érable » où elle a présenté le projet dans son ensemble ainsi que l'implantation des éoliennes sur le territoire ;
- Le 7 mai 2009, la société Enerfin a tenu une nouvelle séance d'information sur le projet pour présenter l'étude d'impacts réalisée par le consultant SNC-Lavalin.

Pour ce qui est de l'annonce de la rencontre du 30 mai, un communiqué publié le 14 mai 2006 dans le journal L'Avenir de L'Érable est paru annonçant la rencontre au centre communautaire de Plessisville. De plus, le journal municipal de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a publicisé la rencontre dans sa parution du volume 9 - numéro 3. Finalement, dans la parution du journal municipal de Saint-Ferdinand du mois d'avril 2006, volume 5 - numéro 9, on indique que des rencontres vont être organisées par la MRC et qu'en attendant ces rencontres d'informations, il était préférable pour la population de ne pas s'engager par contrat avec des promoteurs éoliens sans avoir eu de l'information des autorités locales.

Concernant la rencontre du 30 mai 2006 : M. Vachon mentionne « *La réunion avait été organisée par l'UPA, le Syndicat des producteurs de bois et la MRC de L'Érable.*

L'article de Carol Isabel montre clairement que la population, c'est-à-dire les citoyens ordinaires, ne fait pas partie du dossier! »

Contrairement à ce qui est écrit, l'invitation a été faite à l'ensemble de la population (pas seulement des producteurs agricoles et forestiers), laquelle fut bien représentée, telle qu'en fait foi la liste des participants, et effectivement la rencontre a été organisée en collaboration avec l'UPA et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec puisque l'emplacement projeté pour l'implantation du parc éolien était situé principalement en zone agricole et qu'il impliquait de nombreux intervenants de ces deux organisations. Contrairement à ce qui est prétendu, l'invitation a notamment paru dans L'Avenir de L'Érable.

Concernant l'opposition au projet : C'est seulement le 23 octobre 2008, que la MRC de L'Érable a reçu une première lettre d'un regroupement de citoyens, soit le Comité de citoyennes et citoyens pour une intégration réussie du projet éolien de L'Érable (CIRPÉE), concernant les préoccupations de la population quant à l'implantation de certaines infrastructures du parc éolien tel qu'il était développé à l'époque. C'est donc à la fin 2008, qu'apparaissent les premières réticences formelles concernant le projet de parc d'éoliennes.

Finalement ce n'est que le 2 juin 2009 que la MRC a pris connaissance de la dissolution du CIRPÉE et de la formation du *Regroupement pour le développement durable des Appalaches* (RDDA) dont les membres s'opposent aux projets éoliens tant sur le territoire de L'Érable qu'à l'échelle des Appalaches.

13. Mémoire de M. Yoland Leclerc (DM193, p. 4) sur le non respect du guide à l'intention des élus municipaux

Les démarches de la MRC de L'Érable d'information et de consultation, telles que proposées dans le guide à l'intention des élus municipaux ont débuté avant la publication dudit guide. Toutefois, à la lecture de celui-ci, on se rend plutôt compte que la MRC a suivi de très nombreuses recommandations qui sont soumises dans ce document : participer à des rencontres et colloques (2005, 2006 et 2007) et engager un expert (printemps 2006) le tout afin de se former et d'informer, consulter la population sur le contenu d'un règlement et sa sévérité à adopter (automne 2005), rencontrer la population sur un modèle de développement éolien et solliciter leur participation (30 mai 2006), négocier et signer des ententes incluant des compensations et des redevances (notamment pour les propriétaires n'ayant aucune option mais habitant dans le parc) sont autant d'actions que la MRC a mené, tel qu'il est proposé dans de nombreux documents, comme ledit guide.

Liste des annexes :

1. Correspondance du 21 septembre 2009 du Comité de suivi au Centre de ski de fond La Clé des Bois ;
2. Correspondance du 14 octobre 2009 du Comité de suivi au Centre de ski de fond La Clé des Bois ;
3. Invitation distribuée à la population pour la soirée d'information du 12 septembre 2005 ;
4. Rapport de visite du parc éolien d'Osorio les 25 et 26 août 2009 par le Comité de suivi ;
5. Pages d'information sur le dossier éolien dans le journal l'Avenir de L'Érable, édition du 30 septembre 2009.

Annexe 1 :
Correspondance du 21 septembre 2009 du Comité de suivi au Centre de ski de fond La Clé des Bois

Plessisville, le 21 septembre 2009

Conseil d'administration
Centre de ski de fond
La Clef des Bois
320, 6ième rang,
Saint-Ferdinand (Québec)
G0N 1N0

Objet : Poursuite des activités du club de ski de fond La Clef des Bois


Mesdames, messieurs,

Le comité de suivi pour du projet de parc éolien de L'Érable a pris connaissance, au cours des derniers mois, de la problématique entourant les potentiels conflits d'usage entre les futures éoliennes et les pistes du centre de ski de fond La Clef des Bois.

Sachant qu'il s'agit d'une infrastructure importante pour la communauté locale et régionale et que le mandat du Comité de suivi consiste, entre autres, à trouver des solutions aux problèmes rencontrés quant à l'implantation du parc éolien de L'Érable, nous pensons qu'il serait important de voir à trouver des alternatives pour le maintien des activités du club.

C'est pourquoi le Comité de suivi souhaiterait rencontrer les membres du conseil d'administration du club de ski de fond La Clef des Bois afin de trouver des solutions pour la poursuite des activités du club.

En vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, mesdames, messieurs nos sincères salutations.



Nicolas Talbot
Coordonnateur du Comité de suivi

**Annexe 2 :
Correspondance du 14 octobre 2009 du Comité de suivi au Centre de ski de
fond La Clé des Bois**

Plessisville, le 14 octobre 2009

Claude Charron
Président
Centre de ski de fond
La Clé des Bois
209, Rang 2 Sud, Vianney
Saint-Ferdinand (Québec)
G0N 1N0

Objet : Poursuite des activités du club de ski de fond La Clé des Bois

Mesdames, messieurs,

Des membres du comité de suivi du projet de parc éolien de L'Érable ont rencontré récemment les propriétaires des terrains qu'empruntent les pistes de ski de fond. Lors de la rencontre, il fut question des nombreuses problématiques qu'ont vécu les propriétaires au cours des dernières années entourant l'utilisation de leurs terres.

Suite à de nombreuses discussions avec les propriétaires, ces derniers ont accepté d'accorder à nouveau cette année le droit de passage sur leurs terrains mais ce, sous certaines conditions :

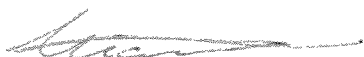
- Qu'un représentant des propriétaires terriens soit nommé sur le conseil d'administration du club de ski de fond.
- Que l'ensemble des propriétaires soit contacté afin de leur faire signer un droit de passage sur leur propriété.
- Que la totalité des balises soit installée au plus tôt au début du mois d'octobre et qu'elle soit retirée dès la fonte des neiges.
- Que la tente qui fait office de refuge soit elle aussi installée au plus tôt au début du mois d'octobre et qu'elle soit démantelée dès la fonte des neiges.

- Qu'aucune balise ou panneau de signalisation ne soit installé directement sur les arbres.
- Que l'ensemble des propriétaires soit invité à l'assemblée générale annuelle.

En ce qui concerne l'utilisation des bâtiments de monsieur Breton, il ne sera plus possible d'utiliser les bâtiments pour l'entreposage de l'équipement puisque ces derniers ne sont plus assurables. Toutefois, nous sommes prêts à regarder à d'autres alternatives.

Nous pensons qu'il est important d'assurer la poursuite des activités du club de ski de fond et c'est pourquoi nous espérons une réponse rapide de votre part.

Veuillez agréer, mesdames, messieurs nos sincères salutations.



Nicolas Talbot
Coordonnateur du Comité de suivi

Annexe 3 :
Invitation distribuée à la population pour la soirée d'information du 12
septembre 2005

*** À cause de la taille du fichier, cette annexe est jointe à un second document

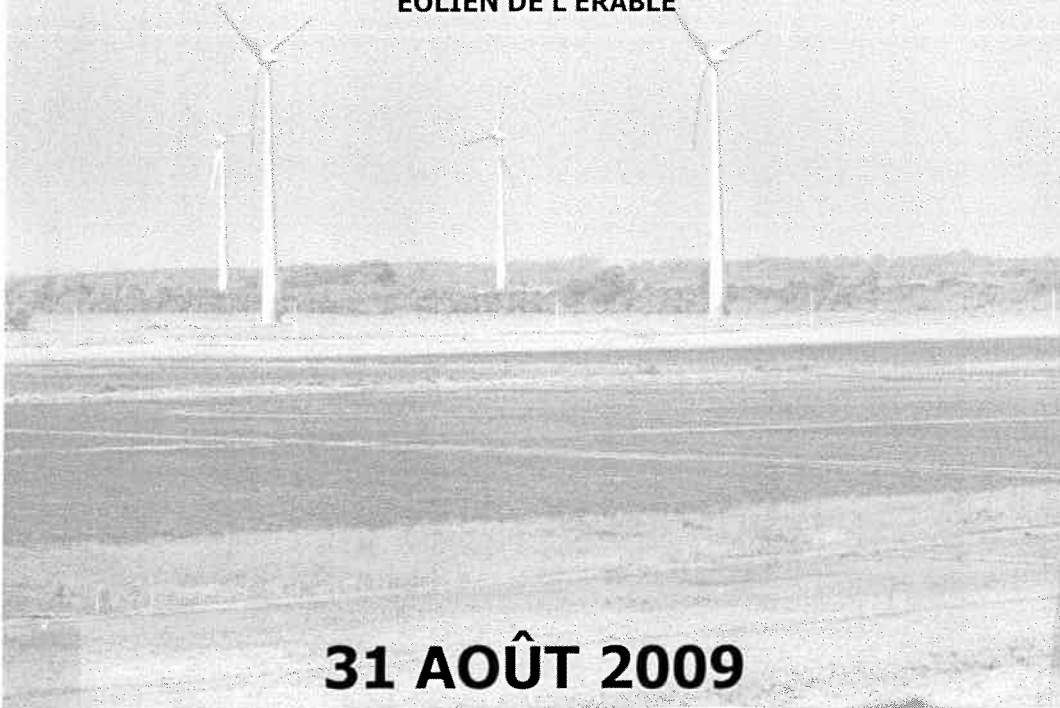
Annexe 4 :

Rapport de visite du parc éolien d'Osorio les 25 et 26 août 2009 par le Comité de suivi

VISITE DU PARC ÉOLIEN D'OSORIO

RAPPORT DE VISITE

**VISITE EFFECTUÉE PAR DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI
DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DU PROJET DE PARC
ÉOLIEN DE L'ÉRABLE**



31 AOÛT 2009

RAPPORT DE VISITE

VISITE D'UN PARC ÉOLIEN EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ ENERFIN

INSTALLATION VISITÉE : **Parc Éolien d'Osorio**

RÉGION : **Rio Grande Do Sul, Brésil**

DATE : **25 et 26 août 2009**

ÉQUIPE DE VISITE :

Donald Langlois, Préfet de la MRC de L'Érable et Maire de Saint-Ferdinand

Bertrand Fortier, Maire de Saint-Pierre-Baptiste

Maurice Vigneault, Président de la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic

Rick Lavergne, Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de L'Érable

Carl Plante, Aménagiste MRC de L'Érable

Yves Hennekens, Consultant, YHC Environnement (invité par Enerfin)

Nicolas Talbot, Coordonnateur MRC de L'Érable

TABLE DES MATIÈRES

1. DÉROULEMENT DE LA VISITE

2. DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES VISITÉES

2.1 PARC ÉOLIEN D'OSORIO

2.1.1 ÉOLIENNES

2.1.2 SOUS-STATION

2.1.3 CENTRE D'ACCUEIL

3. APPRÉCIATION DES INSTALLATIONS

3.1 QUALITÉ DES INSTALLATIONS

3.2 ACCESSIBILITÉ

3.3 INTÉGRATION DU PARC SUR LE SITE

3.4 ENVIRONNEMENT HUMAIN

1. DÉROULEMENT DE LA VISITE

La visite a débuté le 25 août à 10 h lorsque le groupe est arrivé, après un trajet d'une heure et quart en autobus, au parc éolien d'Osorio, dans la province de Rio Grande Do Sul au Brésil. Le premier arrêt s'est fait à proximité d'une éolienne où les membres de la délégation ont pu examiner attentivement la structure ainsi que la taille et les composantes de cette dernière.

Le groupe s'est par la suite dirigé vers la sous-station où monsieur Guillermo Planas, directeur de la société Enerfin, les attendait. À cet endroit, les membres de la délégation ont pu observer le parc dans son ensemble, du haut d'une terrasse située sur le toit de l'édifice de deux étages. Monsieur Planas a alors expliqué le fonctionnement général du parc ainsi que son implantation sur le territoire. Le groupe a pu constater le bruit qu'était susceptible de produire les éoliennes et comparer le son émit par d'autres composantes du milieu (croassement de grenouilles, véhicules circulant sur les voies d'accès, etc.).

Les membres de la délégation se sont dirigés par la suite vers le centre de contrôle intégré à la sous-station où ils ont pu observer les équipements informatiques en charge du bon fonctionnement du parc. Monsieur Planas a alors expliqué le fonctionnement du centre de contrôle et a fait part des différentes données qui y sont recueillies. Il a poursuivi la visite en montrant les autres pièces composant le centre administratif.

Le groupe s'est par la suite dirigé vers la salle de réunion afin de visionner une présentation PowerPoint présenté par monsieur Planas et portant sur le processus d'implantation du parc sur le site. Il y a été traité de différents points dont : les différentes étapes de construction du parc, les obstacles rencontrés lors de la création du parc, les mesures prises par la Société Enerfin afin de respecter les normes environnementales et de préserver les caractères propres au site, etc.

Après la présentation, les membres ont pu visiter l'atelier électronique et l'entrepôt des pièces. Puis le groupe s'est divisé en deux. Tout d'abord, un petit groupe composé de trois membres de la délégation a eu la possibilité de visiter l'intérieur d'une éolienne sous la supervision d'un employé d'Enerfin et de monter jusque dans la nacelle afin de constater le fonctionnement et les composantes du générateur.

L'autre groupe composé du reste de la délégation a quant à lui poursuivi sa visite vers le bâtiment d'accueil. À cet endroit, Les représentants de la délégation ont pu faire la visite d'un sentier aménagé à proximité du centre d'accueil et qui met en valeur l'environnement naturel du site. De plus, ils ont pu voir l'ensemble des pièces du bâtiment d'accueil. Toujours guidé par monsieur Planas avec des compléments d'information de la part de monsieur Antonijuan, le groupe a pu mieux saisir la vision d'Enerfin dans l'aménagement et l'intégration d'un parc éolien sur un territoire donné.

En début de soirée, des membres de la communauté locale d'Osorio ont été invités à venir partager avec les membres de la délégation sur les réalités entourant l'implantation du parc éolien. Ainsi, de nombreuses questions ont été soulevées et les membres de la délégation ont pu obtenir des réponses claires et précises sur les impacts et les retombées d'un tel projet pour la communauté.

Finalement, la délégation a procédé à une dernière visite d'une éolienne au moment de quitter le parc pour y observer le transformateur et le fonctionnement de l'éolienne en période de grand vent. À ce moment, le parc fonctionnait à plein régime (100% de sa capacité).

Dans l'ensemble, la visite des lieux s'est bien déroulée et le déroulement de la journée a été effectué selon l'horaire prévu, dans un climat de collaboration. Tout au long de la visite, des échanges ont eu lieu avec l'ensemble du personnel du Parc.

2. DESCRIPTION TECHNIQUE DES INFRASTRUCTURES VISITÉES

2.1 PARC ÉOLIEN D'OSORIO

Le parc éolien a une capacité de 150 mégawatts (MW) générés par trois sites de 50 MW chacun, dans les villes d'Osorio, Indios et Sangradouro. Le Parc éolien d'Osorio possède en tout 75 éoliennes Enercon E-70 E4 et la production annuelle est estimée à 425 GW. Le premier aérogénérateur est entré en service le 19 avril 2006. Pendant la construction, 25 kilomètres de routes gravelées ont été créées et 5 équipes de grues mobiles capables de soulever une masse de plus de 750 tonnes jusqu'à une hauteur de plus de 100 mètres ont été utilisées.

2.1.1 ÉOLIENNES ENERCON E-70 E4

Les éoliennes Enercon E-70 E4 ont une puissance nominale de 2 mégawatts. Les tours ont une hauteur de 98 mètres et le diamètre du rotor est de 70 mètres (pâles de 35 mètres de longueur). Le poids du générateur est de 915 tonnes. L'aire balayée par les pâles est de 3 960 m² et la vitesse du rotor se situe entre 6 et 21,5 tours par minute. Les tours comportent 25 sections en béton et une en acier. Le poids des tours est de 810 tonnes. 450 mètres cubes de béton et 60 tonnes d'acier d'armature sont nécessaires pour la réalisation de chacune des fondations. De plus, pour garantir une certaine stabilité, 32 tiges de métal de 50 centimètres de diamètres ont été plantées pour chacune des fondations à une profondeur entre 20 et 35 mètres. 105 kilomètres de câbles électriques sous-terrains de 34,5 kV relient chacune des éoliennes à la sous-station.

2.1.2 SOUS-STATION

Sur le site de la sous-station, on retrouve un centre administratif composé d'un centre de contrôle, de bureaux administratifs, d'une salle de réunion, d'un laboratoire électronique, d'un entrepôt pour les pièces, d'une cafétéria pour les employés, etc. De plus, on y retrouve de l'équipement électrique de 34,5/230 kV – 200 MVA pouvant recevoir et redistribuer le courant électrique par l'entremise d'une ligne électrique aérienne de 230 kV de plus de 8 kilomètres de long et reliant le réseau de distribution local.

2.1.3 CENTRE D'ACCUEIL

Le centre d'accueil est un bâtiment multifonctionnel constitué de multiples pièces pouvant servir à la création d'exposition, à la réalisation de réceptions, à la sensibilisation de la population et autre. Il possède une cuisine ainsi que toutes les commodités nécessaires pour accueillir des groupes de plusieurs dizaines de personnes.

De plus, de part sa situation, il permet de contempler l'ensemble du parc. Le centre a été conçu par les architectes espagnols Eduardo Aurtenechea et Cristina Perez Iriondo. Ce sont eux aussi qui ont dessiné les plans du centre administratif. Le bâtiment a été conçu pour s'intégrer le plus possible avec son environnement tout en étant de style contemporain. L'intérieur du centre d'accueil est décoré par les œuvres de l'artiste Jorge Peteiro.

3. APPRÉCIATION DES INSTALLATIONS

3.1 QUALITÉ DES INSTALLATIONS

Les membres de la délégation ont constaté le professionnalisme du groupe promoteur ainsi que la qualité des installations en place. Les installations sont à la fine pointe de la technologie et les gens qui y travaillent sont formés continuellement, tant par le fabricant des éoliennes Enercon que par le groupe promoteur Enerfin, afin d'assurer un entretien optimal des équipements.

Le duo Enerfin/Elecnor a permis la construction du parc dans un temps très rapide, soit en moins de quinze mois.

Concernant les éoliennes, il s'agit d'une technologie des plus avancée au monde, celle d'Enercon. Les éoliennes ne possèdent pas de multiplicateur donc demandent moins d'entretien et sont réputées pour être moins bruyantes que les autres technologies d'éoliennes. De plus, étant donné que les mâts sont faits de béton, cela permettrait de limiter grandement les vibrations et d'atténuer le niveau sonore.

L'entreprise Enerfin affirme que l'entretien est simple et nécessite peu d'huile contrairement aux éoliennes qui ne sont pas à attaque directe. De plus, tous les sites sont d'une propreté remarquable et semblent très bien entretenus.

3.2 ACCESSIBILITÉ

L'ensemble des installations est facilement accessible par plus de 25 kilomètres de voies entretenues à l'année par la société Enerfin.

Selon nos observations, les agriculteurs semblent avoir facilement accès à leur propriété et semblent pouvoir exploiter sans contrainte. On observe que les animaux peuvent pâturer jusqu'à proximité des tours. De plus, le site est constamment sous surveillance afin d'assurer la sécurité des lieux.

3.3 INTÉGRATION DU PARC SUR LE SITE

Nous observons que les vaches vont se coucher au pied des éoliennes le soir. De plus, des corridors ont été créés afin que les oiseaux puissent poursuivre leurs routes migratoires facilement. Enerfin confirme que les oiseaux se seraient habitués aux installations. Aussi, après la construction du parc éolien, les agriculteurs ont pu poursuivre la culture du riz malgré la construction de nouvelles voies d'accès puisque la société Enerfin a réalisé des canaux d'irrigation.

Les architectes qui ont conçu les plans pour les bâtiments administratif et d'accueil ont voulu intégrer le plus possible les caractéristiques intrinsèques du site dans leur réalisation.

3.4 ENVIRONNEMENT HUMAIN

Les membres de la délégation ont pu constater le faible niveau de bruit, souvent non perceptible, des éoliennes. D'ailleurs, le son émit par les grenouilles aux abords du centre administratif masquait presque totalement le bruit fait par les éoliennes situées à une distance de moins de 200 mètres.

Un des propriétaires terrien rencontré qui habite à 380 mètres d'une éolienne a affirmé ne pas avoir d'inconvénients liés au bruit ou autres. Ce dernier étant à la fois éleveur et vétérinaire a indiqué qu'il n'avait remarqué aucun changement dans le comportement de ses animaux suite à la mise en service du parc éolien.

Sur le site, on retrouve plus de 40 employés permanents qui résident à proximité du parc éolien. Les représentants rencontrés lors de la visite affirment qu'il s'agit d'un apport économique important pour la région. Les employés sont formés par les sociétés Enerfin et Enercon et constituent une main d'œuvre hautement spécialisée. Le personnel était enthousiaste et semblait fière de travailler pour la société Enerfin.

La délégation brésilienne rencontrée a mentionné que les retombées financières pour les propriétaires et pour la communauté seraient importantes. D'ailleurs, le maire d'Osorio a indiqué aux membres de la délégation que la ville en terme économique est passée du 60^e rang au 6^e rang dans le palmarès des villes les plus importantes de la province (le parc éolien n'est pas le seul facteur qui a favorisé cette montée, mais y a grandement contribué.

En ce qui a trait à l'intégration du parc dans le paysage, celui-ci s'intègre harmonieusement avec le décor. D'ailleurs, le parc aurait engendré la création d'un tourisme spécialisé ce qui aurait également grandement contribué au développement de la région. Le maire d'Osorio a, par ailleurs, indiqué aux membres de la délégation que la Ville projetait la construction d'infrastructures pour accueillir cette nouvelle clientèle. De plus, de nombreux produits touristiques (souvenirs) à l'effigie du parc éolien sont apparus sur les tablettes des marchés locaux.

**Annexe 5 :
Pages d'information sur le dossier éolien dans le journal l'Avenir de L'Érable, édition du 30
septembre 2009**

*** À cause de la taille du fichier, cette annexe est jointe à un second document.

Communiqué

À la population de Ste-Sophie et de St-Ferdinand

SOIRÉE D'INFORMATIONS SUR L'ÉOLIEN



Questions et
réponses à propos
de l'éolienne et état
de la situation

Lundi le 12 septembre 2005

à 20 hres

Au Centre Communautaire de Ste-Sophie

Invités : **PIER-ANDRÉ BOUCHARD**
Chargé de projet à la Coop Fédérée
CARL PLANTE
Aménagiste à la MRC de l'Érable

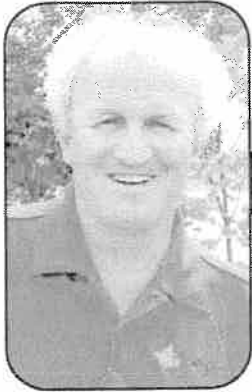
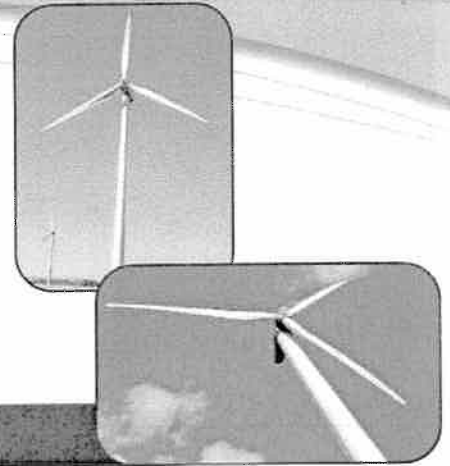
Soyons présents !

Votre comité d'informations sur l'éolien





Votre **MRC** VOUS **INFORME**
DE L'ÉRABLE



Discours du préfet

La MRC de l'Érable est fière de participer au développement du projet de parc éolien sur son territoire. Il s'agit pour la MRC d'une opportunité unique d'exploiter ses ressources naturelles tout en favorisant le développement d'une énergie verte et durable.

Le projet, qui représente un investissement de plus de 400 millions de dollars, apportera un nouveau souffle à la région et de nombreux entrepreneurs locaux pourront tirer profits de cet important projet. Ainsi, ce n'est pas seulement quelques propriétaires mais l'ensemble de la collectivité qui pourra tirer avantage des nombreuses retombées créées par l'implantation du parc éolien. Plusieurs entreprises locales auront la chance d'obtenir des contrats pour la réalisation de ce vaste projet.

Le projet du parc éolien de l'Érable aura besoin de plusieurs entreprises sous-traitantes comme par exemple pour la construction de 26 km de nouveaux chemins, pour l'agrandissement de 11 km de chemin, pour le renforcement de 52 km de chemins publics, pour le déboisement de 80 hectares de bois, etc. Lors de la construction c'est plus de 350 emplois directs qui seront à combler sans compter les 20 à 25 postes permanents qui seront créés lors de la mise en service du parc.

Le projet du parc éolien de l'Érable va générer jusqu'à un million de dollars de redevances par année pendant 20 ans. Une bonne partie de ces redevances vont être réinvesties directement dans la communauté. Il serait donc irresponsable de la part des conseils municipaux de ne pas considérer ce genre de retombées économiques et c'est une des raisons pourquoi nous appuyons le projet. Bien sûr celui-ci peut être bonifié pour tenir compte des préoccupations de certains citoyens. C'est pourquoi je compte bien sur les audiences publiques pour améliorer le projet. Notre comité de suivi est et sera là également pour travailler pour un projet de qualité.

Dernièrement, la MRC a par ailleurs évalué les impacts du projet sur le milieu agricole et forestier et il en ressort que les bénéfices seront importants notamment pour l'aménagement de la forêt dans les endroits qui sont difficilement accessibles et pour l'accès à l'ensemble du territoire.

Afin de concilier les préoccupations de la population, et ce, depuis 2005, la MRC a informé et consulté la population à de nombreuses reprises sur ses intérêts à participer au développement du projet de parc éolien. C'est pourquoi nous sommes convaincus aujourd'hui du bien fondé de ce projet pour notre région et sommes confiants quant à la réalisation de celui-ci sur notre territoire.

En terminant, c'est par souci de transparence et pour vous informer de l'ensemble des démarches qui ont été réalisées par la MRC que nous publions ces pages d'informations.

Sur ce, bonne lecture!

Donald Langlois, Préfet de la MRC de l'Érable et maire de Saint-Ferdinand

Démarches entreprises par la MRC pour informer et consulter la population sur le projet de parc éolien

La MRC de l'Érable a depuis 2005 entamé de nombreuses démarches afin d'informer et consulter sa population dont voici le résumé :

Automne 2005 : Tenue d'une assemblée publique d'information à Sainte-Sophie-d'Halifax où la population (une centaine de personnes présentes) a été consultée sur les normes qui devraient être intégrées dans le règlement de contrôle intérimaire (RCI) ainsi que le degré de sévérité des normes à adopter pour encadrer l'implantation des éoliennes.

Hiver 2006 : adoption de ce RCI (avec l'avis de la ministre sur sa conformité aux orientations du gouvernement) et transmission d'une copie à chacune des MRC contigües à notre territoire.

Printemps 2006 : Tenue d'une nouvelle séance publique d'information, où plus de 150 personnes étaient présentes. Lors de cette rencontre, monsieur Chaumel, professeur à l'UQAR, informe la population sur les impacts quant à la création d'un parc éolien. De plus, au cours de cette rencontre, quatre options ont été proposées aux gens sur place soit : laisser la compagnie Eolectric, qui détenait alors le projet, développer le projet sans que la MRC n'intervienne; négocier avec Eolectric pour obtenir un maximum de redevances; pousser pour le développement d'un projet communautaire, ou; bloquer Eolectric dans le développement du projet. La population a alors opté pour que la MRC négocie avec la compagnie pour obtenir un maximum de redevances, sans oublier la possibilité de créer un projet communautaire.

Été 2007 : Signature d'un protocole d'entente avec le promoteur sur des compensations volontaires dont les signataires du milieu sont non seulement les municipalités et la MRC, mais également l'UPA, le syndicat des propriétaires forestiers, une première au Québec (encore aujourd'hui). La création du comité de suivi est également intégrée dans ce protocole.

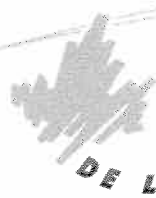
Automne 2008 : Participation à la tenue d'une première séance d'information par la Société Enerfin visant à expliquer le projet de parc éolien de l'Érable.

Hiver 2009: Activation du comité de suivi et début des rencontres afin de concilier les préoccupations de la population et trouver des solutions à des problématiques soulevées lors de l'implantation du parc.

Printemps 2009 : Participation à la tenue d'une séance d'information réalisée par la société Enerfin liée à l'étude d'impact et à laquelle plus de 200 personnes ont participé.

Automne 2009 : Tenue d'une rencontre avec les propriétaires ayant signé un contrat d'option pour décrire le déroulement des travaux, intégration du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) au comité de suivi et participation à la séance d'information du BAPE.

De plus, tout au long du processus, de nombreux articles ont été publiés dans les journaux municipaux des municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie-d'Halifax mais aussi dans les journaux locaux tels l'Avenir de l'Érable et le Courrier Frontenac et de l'information a été communiquée à la radio.



Votre VOUS MRC INFORME

Comité de suivi du projet de parc éolien de L'Érable

Historique et mandat du comité de suivi

Le comité de suivi est issu d'une entente entre la MRC, les municipalités, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et le promoteur du projet. Il a débuté ses activités au cours du mois de février 2009.

Son mandat consiste, entre autres, à préciser les modalités d'application du cadre de référence quant à l'implantation et à l'exploitation des éoliennes sur les terres agricoles et forestières, à suivre l'état d'avancement du projet et en informer la population, à assurer une bonne coordination des intervenants au projet et à trouver des solutions aux problèmes rencontrés. La principale fonction du comité de suivi du projet de parc éolien de L'Érable est de s'assurer de l'intégration harmonieuse et réussie du projet sur le territoire de la MRC.

Face aux préoccupations soulevées par le développement et l'intégration du projet dans le milieu, le mandat initial du comité a été élargi à l'hiver 2009. La composition du comité a été modifiée avec l'accord des membres afin de répondre aux préoccupations de l'ensemble des intervenants. Ainsi, ce sont deux postes de représentants du public qui furent ainsi ajoutés.

Un de ces postes est dorénavant occupé par deux représentants du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), qui a récemment accepté de participer aux travaux du comité de suivi « élargi ». Le comité de suivi se réjouit de l'arrivée de ces nouveaux membres puisqu'ils auront comme rôle d'apporter un point de vue objectif et non-partisan sur différentes questions liées à l'environnement, à l'aménagement et l'implantation du parc éolien.

Composition du comité de suivi

19 participants composent le comité de suivi et ceux-ci proviennent de différents secteurs d'activité. Voici les membres et personnes ressources composant le comité de suivi :

Secteur d'activité	Les membres du comité
Milieu municipal	Donald Langlois, préfet de la MRC de L'Érable et maire de Saint-Ferdinand
	Bertrand Fortier, maire de Saint-Pierre-Baptiste
	Marc Nadeau, maire de Sainte-Sophie-d'Halifax
	Clermont Tardif, maire suppléant/conseiller municipal, Saint-Ferdinand
Milieu agricole	Maurice Vigneault, président de la Fédération de l'UPA de Lotbinière - Mégantic
	Donald Daigle, président, Syndicat de base de l'UPA du Lac William
	Frédéric Dubois, président, Syndicat de base de l'UPA de Plessisville
Milieu forestier	Claude Breton, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Promoteur du projet du parc éolien de L'Érable	Elisabeth Little Martin, Enerfin / Éoliennes de L'Érable
	Sara Diaz, Enerfin / Éoliennes de L'Érable
	Simon Jean-Yelle, Éoliennes de L'Érable
Citoyen et propriétaire	Marcel Nourry, Sainte-Sophie-d'Halifax
Milieu environnemental	Gilles Brochu, président du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
Secteur d'activité	Personnes-ressources du comité
Milieu municipal	Rick Lavergne, directeur général de la MRC de L'Érable
	Carl Plante, aménagiste de la MRC de L'Érable
	Nicolas Talbot, chargé de projet de la MRC et coordonnateur du comité de suivi
Milieu environnemental	Isabelle Bonsant, directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
Milieu agricole et forestier	Pierre Bouffard, aménagiste à la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic
Expert-Conseil	Yves Hennekens, économiste chez YHC Environnement
Si vous avez des préoccupations sur un aspect précis du projet, le comité vous invite à lui en faire part pour s'assurer que le projet s'intègre harmonieusement sur le territoire. Pour communiquer avec le comité de suivi vous pouvez contacter monsieur Nicolas Talbot, chargé de projet à la MRC de L'Érable, par téléphone au 819-362-2333 poste 259 ou encore par courriel à l'adresse suivante : ntalbot@mrc-erable.qc.ca.	

Visite du parc éolien D'Osorio

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS VISITÉES

PARC ÉOLIEN D'OSORIO

Le parc éolien a une capacité de 150 mégawatts (MW) générés par trois sites de 50 MW chacun, dans les villes d'Osorio, Indios et Sangradoiro. Le Parc éolien d'Osorio possède en tout 75 éoliennes Enercon E-70 E4 d'une puissance nominale de 2 mégawatts et dont la production annuelle est estimée à 425 GW. Le premier aérogénérateur est entré en service le 19 avril 2006.



BÂTIMENT INSTITUTIONNEL



LES ÉOLIENNES ENERCON E-70 E4

APPRÉCIATION DE LA VISITE

Les membres de la délégation ont constaté le professionnalisme du groupe promoteur ainsi que la qualité des installations en place. Les installations sont à la fine pointe de la technologie et les gens qui y travaillent sont formés continuellement, tant par le fabricant des éoliennes, Enercon, que par le groupe promoteur Enerfin.

En ce qui concerne les éoliennes, il s'agit d'une technologie des plus avancée au monde, car elles ne possèdent pas de multiplicateur donc demandent moins d'entretien et sont réputées pour être moins bruyantes que les autres technologies d'éoliennes. De plus, étant donné que les mâts sont faits de béton, cela permettrait de limiter les vibrations et d'atténuer le niveau sonore.

Les agriculteurs ont facilement accès à leur propriété et peuvent exploiter leurs terres au maximum. Ainsi, les animaux peuvent pâturer jusqu'à proximité des tours et les agriculteurs peuvent poursuivre la culture du riz puisque la société Enerfin a réalisé de nombreux canaux d'irrigation sur le site.

Sur place, les membres de la délégation ont pu constater le faible niveau de bruit des éoliennes, souvent non perceptible. D'ailleurs, le son émit par les grenouilles aux abords de la sous-station masquait presque totalement le bruit fait par les éoliennes situées à une distance de moins de 200 mètres.

Un des propriétaires rencontré qui habite à 380 mètres d'une éolienne a affirmé ne pas avoir d'inconvénients liés au bruit ou tout autre problème hypothétique. Ce dernier étant à la fois éleveur et vétérinaire a indiqué qu'il n'avait remarqué aucun changement dans le comportement de ses animaux suite à la mise en service du parc éolien.

Sur le site, on retrouve plus de 40 employés permanents qui résident à proximité du parc éolien. Les représentants rencontrés lors de la visite affirment qu'il s'agit d'un apport économique important pour la région. Les employés sont formés par les sociétés Enerfin et Enercon, et constituent une main d'oeuvre hautement spécialisée. Le personnel était enthousiaste et semblait fier de travailler pour ces sociétés.

La délégation brésilienne rencontrée a mentionné que les retombées financières pour les propriétaires et pour la communauté sont importantes. D'ailleurs, le maire d'Osorio a indiqué aux membres de la délégation que la ville en terme de développement économique est passée du 60e rang au 6e rang dans le palmarès des villes les plus importantes de la province (le parc éolien n'est pas le seul facteur qui a favorisé cette montée, mais y a grandement contribué).

En ce qui a trait à l'intégration du parc dans le paysage, celui-ci s'intègre harmonieusement avec le décor. D'ailleurs, le parc aurait engendré la création d'un tourisme spécialisé ce qui aurait grandement contribué au développement de la région. Le maire d'Osorio a, par ailleurs, indiqué aux membres de la délégation que la Ville projetait la construction d'infrastructures pour accueillir cette nouvelle clientèle. De plus, de nombreux produits touristiques (souvenirs) à l'effigie du parc éolien sont apparus sur les tablettes des marchés locaux.

